



Confession de foi

De l'Assemblée Shalom (Baptiste Fondamentale)

Nous, membres de l'Assemblée Shalom (Baptiste Fondamentale), désirons, avec l'aide de Dieu, prospérer et maintenir la croissance spirituelle de notre église. Ces douze (12) articles qui suivent, constituent notre confession de foi.

Article I – LA BIBLE

Nous croyons que la Bible est pleinement inspirée de Dieu dans ses écrits originaux de l'Ancien et du Nouveau Testaments et qu'elle est la Parole vivante et permanente de Dieu, qu'elle est le véritable noyau de l'union chrétienne et la seule règle infaillible pour toutes conduites, croyances et opinions humaines. 2 Tim 3: 16-17; 1 Pie 1: 23-25; 2 Cor 1: 18; Ps 119: 105, 160.

Article II – DIEU

Nous croyons en un seul Dieu vivant, vrai et éternel existant en trois personnes distinctes également omniscientes, omnipotentes et omniprésentes : Père, Fils et Saint-Esprit. 1 Thes 1: 9; Jn 17: 13; Rom 16: 26; Deu 6: 4; 2 Cor 13: 13; Mat 28: 19, 20; Psa 19: 7, 8; Rom 11: 33; Gen 17: 1.

Nous croyons que le Père est créateur, maître du ciel et de la terre, qu'Il est digne de tout honneur, confiance et amour. Ecc 11: 5; Psa 8: 4; Psa 19: 2; Psa 145: 3; Psa 34: 6; Éph 3: 9.

Nous croyons en la Personne et l'absolue divinité du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ qui a été conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, réellement Dieu et réellement homme. Il est ressuscité des morts et Il est maintenant assis à la droite de Dieu où Il est le seul médiateur et Souverain Sacrificateur de tous les croyants. 1 Jn 5: 20; Luc 1: 35; Mat 1: 20.

Nous croyons en la Personne et la divinité du Saint-Esprit qui est égal au Père et au Fils. Il convainc les hommes de péché et Il baptise ceux qui croient au Sauveur au moment de leur conversion. Il est l'interprète infaillible de la Parole de Dieu. Il habite chaque vrai croyant et les guide dans une vie victorieuse sur le péché. Jn 16: 7-15; Éph 1: 13,14; 1 Cor 2: 4-10; 1 Cor 6: 19, 20; Rom 8: 9.

Le fruit de l'Esprit (l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance) est l'évidence de l'habitation du Saint-Esprit et n'est ni les langues ni autres démonstrations spectaculaires. Gal 5: 22, 23; Éph 5: 18-21.

Article III – LA CRÉATION

Nous croyons que Dieu créa le ciel, la terre et tout ce qui y vit, "chacun suivant sa propre espèce". La création n'est pas le fruit d'un processus d'évolution. Gen 1: 2; Jn 1: 1-3; Col 1: 16, 17; Hébr 11:3.

Article IV – SATAN

Nous croyons à la réalité de Satan, le serpent ancien, l'accusateur des hommes en face de Dieu et du Christ. Il est aussi nommé le diable, le prince de ce monde, le prince des démons. Il s'oppose au plan de Dieu quant au salut du monde et se déguise parfois en ange de lumière ; mais il sera finalement vaincu et précipité





Confession de foi

De l'Assemblée Shalom (Baptiste Fondamentale)

dans l'étang de feu et de souffre pour y être tourmenté aux siècles des siècles. Apo 20: 1, 2; 1 Pie 5: 8; Éph 2: 1, 2; 2 Cor 4: 3, 4; Apo 12: 9, 10; Apo 20: 10; 2 Cor 11: 14.

Article V – HOMME

Nous croyons que l'homme, en la personne d'Adam, a été créé à l'image de Dieu et innocent ; et que par son acte volontaire du péché, la mort physique et spirituelle s'est étendue à tous les hommes. En conséquence, l'homme ne peut entrer dans le royaume de Dieu sans être né de nouveau par la foi dans le sacrifice de Christ sur la croix. Gen 1: 27; Gen 3: 1-24; Rom 5: 12, 17, 19; Rom 3: 23, 24; Jn 3: 3-5.

Article VI – LE SALUT

Nous croyons que Jésus a pris la place du pécheur et qu'Il est mort en sacrifice propitiatoire pour le péché du monde entier. Hébr 9: 28; 1 Jn 2: 2; Rom 5: 6-8; Rom 3: 25; 2 Cor 5: 19; Col 1: 20.

Nous croyons que ni bonnes résolutions, ni sincères efforts, ni soumission aux règlements ou institutions d'aucune église ne peuvent ni supplanter ni ajouter à la valeur du sang versé par Christ et aux mérites de l'œuvre accomplie par Celui qui est mort pour tous. Col 2: 10; 1 Pie 3: 18, 19; Rom 3: 19, 20, 28.

Article VII – LA SÉCURITÉ ÉTERNELLE

Nous croyons que Christ, dans la plénitude des bénédictions qu'Il a acquises par sa mort et sa résurrection, est reçu par la foi seule ; que le salut est reçu pleinement par grâce. Act 16: 31; Éph 2: 8, 9; Tit 3: 5, 7; Rom 10: 9, 13; Gal 2: 16, 21.

Nous croyons que tous ceux qui prennent Christ comme leur Sauveur sont nés de nouveau et sont éternellement sécurisés en Lui. Jn 10: 28, 29; Rom 8: 35, 39; Hébr 5: 9; Hébr 7: 25.

Article VIII – L'ÉGLISE

Nous croyons que l'Église Universelle est une institution du Nouveau Testament, qu'elle était inconnue des prophètes de l'Ancien Testament, qu'elle a été établie par Jésus-Christ qui en est la tête et qu'elle est composée de tous ceux qui croient véritablement en Lui (Jésus) depuis la Pentecôte jusqu'à son retour dans les airs.

Nous croyons que l'Église Universelle est manifeste à travers l'église locale qui est une assemblée de croyants en Jésus-Christ, baptisés par immersion, rendant un bon témoignage dans la vie de tous les jours, ayant deux officiers spirituels : pasteur et diacres, se dirigeant elle-même et se réunissant pour :

1. Observer les deux ordonnances (le Baptême et la Sainte Cène);
2. Adorer le Seigneur ;
3. Affermir les frères ;
4. Proclamer l'Évangile dans le monde ;
5. Éduquer les chrétiens pour le service ;
6. Pratiquer la bienfaisance.





Confession de foi

De l'Assemblée Shalom (Baptiste Fondamentale)

(Éph 1: 22, 23; Éph 4: 3-6, 21; Col 1: 18; 1 Cor 12: 12-28; 1 The 4: 13-18; Mat 28: 19; 1 Cor 11: 23-26; Act ; 2: 41, 47; Mar 16: 15; Act 1: 8; Act 6: 1-3; Rom 12: 4, 5; Php 2: 1-5; Gal 5: 13, 15; Gal 6: 10.)

Article IX – LES ORDONNANCES

Nous croyons que le vrai baptême selon la Bible, est l'immersion du croyant dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour montrer qu'il est mort au péché et qu'il est ressuscité pour une vie nouvelle.

Le baptême est aussi un témoignage de la foi chrétienne du croyant et une ordonnance de Jésus. Act 8: 36-39; Mat 3: 5, 6; Jn 3: 23; Rom 6: 3-5; Mat 3: 16; Mat 28: 19, 20; Col 2: 12.

Nous croyons que la Saine Cène est une ordonnance de Christ. Les chrétiens se réunissent pour prendre le pain et le vin en mémoire de Jésus. Le pain et le vin représentent le corps et le sang de Jésus répandu sur la croix. 1 Cor 11: 23-28.

Article X – LA PERSÉVÉRANCE DES SAINTS

Nous croyons que tous les croyants en Jésus-Christ sont appelés à une vie de renoncement aux pratiques mondaines et mauvaises, qu'ils doivent s'abstenir des habitudes ou des amusements qui peuvent scandaliser ou attirer l'opprobre sur la croix de Christ, qu'ils doivent proscrire tout ce qui va à l'encontre de la volonté de Dieu. 1 Jn 2: 15, 17; 2 Cor 5: 15; Col 3: 2; Rom 12: 1, 2; Jac 4: 4; 2 Cor 6: 14; Tit 2: 11, 14; Éph 4: 17-32; Gal 6: 14; Rom 13: 12-14; Éph 2: 10; 1 Pe 1: 13-16; 1 Pie 2: 11, 12; 2 Pie 1: 2-11.

Article XI – LE RETOUR DE CHRIST

Nous croyons d'abord au retour personnel, corporel et imminent de Jésus-Christ dans les airs pour enlever son église et la présenter glorifiée à son Père. Ceci se fera avant les sept années de tribulation.

Nous croyons ensuite qu'Il reviendra après avec son église pour juger les nations et établir son royaume de paix sur la terre. 1 The 4: 13-18; Jn 14: 1-3; Act 1: 11; 1 The 1: 10; Éph 5: 27; Apo 19: 7; Mat 25: 31-46; Apo 19: 11-21; Zac 14: 4.

Article XII – LA RÉSURRECTION DES JUSTES ET DES INJUSTES

Nous croyons en la résurrection des corps, que les "morts en Christ" ressusciteront à la venue de Christ dans les airs à la rencontre de Son Église, que les méchants, eux, ressusciteront à la fin du millénium pour apparaître devant le Grand Trône Blanc et recevoir leur châtiment éternel avec Satan et ses anges. Jn 5: 21, 30; 1 The 4: 16; 1 Cor 15: 1-58; Apo 7: 9-11; Apo 20: 11,15; Mat 25: 41.

